

# Promenade à vélo dans le Parc naturel régional du Gâtinais français

## CIRCUITS DES MOULINS

DÉPARTS DE MILLY-LA-FORÊT : PARKING DU STADE (RUE DE L'HERMITE)

1

### LA CHARTE DU RANDONNEUR À VÉLO

Les circuits proposés privilégient les chemins ruraux pour une découverte des paysages du Parc naturel régional du Gâtinais français. Vous pourrez y rencontrer d'autres usagers, comme des piétons, des cavaliers, des agriculteurs ou des chasseurs (se renseigner auprès des Mairies pour les périodes de chasse). Respectons-nous !

Respectez la nature, la faune et la flore. Certains secteurs sont particulièrement fragiles, restez sur les chemins et évitez la cueillette !

Pensez à prévoir une sacoche de secours avec le matériel d'urgence.

Ne laissez pas trace de votre passage : pensez à prendre un sac pour repartir avec vos déchets.



### LA MAISON DU PARC

Inaugurée en juin 2013, elle concilie modernité, respect des traditions et intégration urbaine.

Ce bâtiment écologique et économe en énergie est une vitrine des savoir-faire en matière de construction, à la fois contemporaine et respectueuse de l'environnement dans lequel elle s'inscrit. La Maison du Parc n'est pas sans rappeler les séchoirs à plantes, très présents dans les paysages du Gâtinais français.

Sa construction a permis de renouer avec des techniques et des savoir-faire spécifiques au territoire du Gâtinais français et de valoriser des matériaux locaux.

La biodiversité y trouve largement sa place, grâce aux nichoirs sur la façade et dans le jardin fleuri et à la mare pédagogique.



### LÉGENDE

- Circuit 1
- Circuit 2
- Circuit 3
- Départ des circuits
- Maison du Parc
- Office de Tourisme
- Gîte rural, chambre d'hôtes
- Hôtel
- Camping
- Restauration
- Epicerie ou grande surface
- Point de vente de produits locaux, fermiers
- Produit local marqué « Parc »
- Atelier ouvert au public ou sur rendez-vous, boutique
- Moulin

### QU'EST-CE QUE LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU GÂTINAIS FRANÇAIS ?

Les Parcs naturels régionaux, créés il y a maintenant plus de 40 ans, concernent aujourd'hui 13 % de notre territoire où vivent 3 millions d'habitants. Ils ont pour objectif de protéger un patrimoine naturel et culturel remarquable mais fragile. Leur mission est d'assurer un développement économique et social harmonieux de leurs territoires en s'appuyant sur le respect de l'environnement.

L'appellation « Gâtinais français » a une double explication : tout d'abord géologique, puisque ce territoire tire son nom des terres sablonneuses qui le composent, les « gâtines », propices aux clairières et aux landes, mais aussi historique, car il correspond à une partie de l'ancien Royaume de France.

Le Parc est caractérisé par des paysages contrastés et insolites : clairières, forêts et vallées sèches, de petites vallées creusées par les trois rivières principales : l'Essonne, la Juine et l'École.

Ce « pays des mille clairières et du grès », est composé de 5 types de milieux :

- les bois et forêts (31 % du territoire),
- les platières gréseuses, spécifiques au territoire du Parc et au massif de Fontainebleau, sont des plateaux de grès de Fontainebleau, qui peuvent donner du relief à l'horizon quand le grès prend des formes chaotiques,
- les pelouses calcicoles subsistent aujourd'hui sur certains coteaux aux sols extrêmement pauvres et secs, exposés au sud, où les boisements ont du mal à se développer,
- les cours d'eau et zones humides (mares, mouillères, marais...),
- les milieux urbains (7,5 % du territoire).



Les circuits ne sont pas balisés sur le terrain, ce road-book vous permettra de vous guider.

16 km - 2h - Très facile  
Circuit 1



27 km - 3h - Confirmé  
Circuit 2



40 km - 4h - Confirmé  
Circuit 3

- 1 Sortir du parking à droite jusqu'à l'intersection avec la RD 142.
- 2 Traverser la RD142. ATTENTION à la circulation.
- 3 Poursuivre tout droit et traverser la RD837. Attention à la circulation. Continuer tout droit sur la rue de Paray.
- 4 Tourner à gauche à la fin du chemin.
- 5 Continuer tout droit jusqu'au chemin qui longe la RD837 puis prendre à droite.
- 6 Emprunter le 3<sup>e</sup> chemin à droite en suivant le marquage du sentier de randonnée pédestre (blanc et rouge).
- 7 Continuer sur le tracé du chemin de randonnée pédestre jusqu'à l'intersection puis continuer tout droit.
- 8 Continuer sur le chemin jusqu'à l'intersection avec le chemin de randonnée pédestre (blanc et rouge), tourner à gauche pour emprunter ce chemin.
- 9 Intersection : poursuivre sur le chemin à gauche (quitter le chemin de randonnée pédestre balisé en blanc et rouge).
- 10 Continuer sur le chemin, à l'intersection, prendre le chemin de randonnée pédestre à droite (marques blanches et rouges).
- 11 À la sortie du bois, au niveau de l'intersection, tourner à gauche (suivre le balisage blanc et rouge).
- 12 Prendre le chemin à droite (quitter le chemin de randonnée pédestre).
- 13 Intersection, continuer tout droit sur environ 600 m.
- 14 À l'intersection, avec la RD372, prendre le chemin sur la droite (contourner les arbres du petit parking) qui longe la départementale, en direction de Courances.
- 15 Traverser la RD372. ATTENTION à la circulation. Continuer tout droit.
- 16 Continuer tout droit rue de la Borde puis rue du Moulin.
- 17 Prendre la rue du Petit Paris, à gauche après l'église.
- 18 Après 500 m, emprunter le chemin sur la droite et poursuivre droit jusqu'à la route.
- 19 Intersection, continuer tout droit sur la piste cyclable jusqu'à la RD948.
- 20 Prendre à droite (passer devant le moulin). ATTENTION à la circulation.
- 21 Dans le virage, prendre à gauche rue Adonis Rousseau et poursuivre sur la rue de la Croix St-Jean jusqu'à l'intersection avec la rue Cochet. Tourner à droite.
- 22 Continuer sur la piste cyclable jusqu'à la RD837.
- 23 Traverser et continuer tout droit. ATTENTION à la circulation. Entrer à Milly-la-Forêt par la Rue Pasteur.
- 24 Intersection avec la rue Léopold Bédu, tourner à gauche.
- 25 Continuer jusqu'à l'intersection avec le boulevard Gouverneur Félix Eboué, tourner à droite.
- 26 Intersection avec la rue de Langlois. Tourner à gauche.
- 27 Continuer tout droit jusqu'à l'intersection avec la rue du Marché. Tourner à droite.
- 28 Intersection avec la rue Jean Coc-teau, prendre à gauche.
- 29 Carrefour. Prendre à gauche rue de l'Hermite. Puis à droite pour rejoindre le parking.

- 16 Reprendre les indications du circuit 1 des points 1 à 16.
  - 17 Prendre la rue de l'abreuvoir, à droite après l'église.
  - 18 Intersection rue du château. Tourner à gauche.
  - 19 En face du château de Courances, prendre le chemin à droite au niveau du parking (suivre les marques de randonnée pédestre blanches et rouges).
  - 20 Intersection avec la rue de Courances, emprunter le chemin sur la gauche (suivre les marques de randonnée pédestre blanches et rouges).
  - 21 Intersection rue du Moulin à Huile, prendre à gauche puis à droite rue du Moulin. Continuer tout droit.
  - 22 Après 400 m, prendre à gauche, rue des Meuniers.
  - 23 Quitter la rue des Meuniers et prendre le chemin sur la gauche.
  - 24 Continuer tout droit jusqu'à l'intersection avec la RD948. Traverser la route et prendre à droite la piste cyclable. ATTENTION à la circulation.
  - 25 Intersection. Tourner à gauche, sur le chemin de randonnée (marques blanches et rouges).
  - 26 Intersection, laisser le chemin de randonnée pédestre sur votre droite (marques blanches et rouges) et continuer tout droit, puis emprunter le chemin sur la gauche.
  - 27 Emprunter le chemin à droite (chemin de la Vallée Beaudouin et chemin de la Toumelle).
  - 28 Intersection RD90 (rue D'en Bas), prendre à droite.
  - 29 Intersection, prendre à gauche chemin des Egreffins.
  - 30 Intersection, continuer tout droit.
  - 31 Division du chemin. Prendre à gauche.
  - 32 Chemin à gauche, continuer tout droit.
  - 33 Division du chemin, prendre à droite.
  - 34 Chemin à gauche, continuer tout droit.
  - 35 Carrefour. Prendre à droite.
  - 36 Continuer tout droit jusqu'à la 3<sup>e</sup> intersection (lieu-dit Les Quatre chemins) tourner à gauche, sur le chemin de randonnée pédestre (marques jaunes).
  - 37 Tourner à droite puis à gauche. Poursuivre tout droit sur la rue de la Croix blanche.
  - 38 Tourner à droite, rue Pierreuse.
  - 39 Intersection RD948, prendre à droite puis 1<sup>ère</sup> à gauche.
  - 40 Continuer tout droit chemin du Moutonnier et à gauche à l'intersection avec la rue du Moulin.
  - 41 Avant le Moulin Grenat, prendre le chemin sur la droite puis passer le long de la cressonnière.
  - 42 Après la cressonnière, emprunter le chemin sur la gauche.
  - 43 Intersection avec la RD948, prendre à gauche puis à droite, puis 2<sup>e</sup> à gauche (rue Adonis Rousseau).
- Pour terminer le circuit : reprendre les indications du circuit 1 des points 22 à 29.

- 16 Reprendre les indications du circuit 1.
  - 17 Reprendre les indications du circuit 2.
  - 21 Intersection, prendre à droite rue de la Croix Lourte.
  - 22 Carrefour rue du Gué, tourner à gauche.
  - 23 Tourner à droite sur le chemin.
  - 24 Continuer tout droit pendant 500 m. Carrefour continuer à droite.
  - 25 Intersection, continuer tout droit.
  - 26 Intersection, tourner à gauche.
  - 27 À la fin du chemin, poursuivre sur la gauche puis à droite, traverser la rivière École au niveau du Moulin Neuf. Prendre à droite, rue du Moulin.
  - 28 Après 100 m, prendre le chemin sur la gauche.
  - 29 Intersection, tourner à droite, passer devant la ferme de Montaquoy.
  - 30 Intersection avec la rue du Moulin, tout droit.
  - 31 Intersection, tourner à gauche rue du Bois Net puis à droite ruelle du Bois Net. Rejoindre la rue du Moulin à gauche.
  - 32 Passer devant le Moulin et continuer tout droit.
  - 33 Carrefour. Tourner à gauche.
  - 34 Prendre à gauche rue du Moulin des Noues (passage devant la Verrerie d'Art).
  - 35 Intersection. À droite puis à gauche rue des Prés, puis à droite rue de Dannemois.
  - 36 Emprunter le chemin du Fief de Saully sur la gauche et poursuivre tout droit jusqu'à la RD83/rue de Melun.
  - 37 Intersection avec la RD83/rue de Melun, tourner à droite.
  - 38 Au carrefour, prendre le 2<sup>e</sup> chemin sur la gauche.
  - 39 Poursuivre jusqu'à la RD141.
  - 40 Traverser la RD141, continuer tout droit.
  - 41 Continuer tout droit après la sortie du bois.
  - 42 ATTENTION, traversée de la RD948. Tout droit en direction de Beauvais.
  - 43 Continuer tout droit sur la rue de la Couture.
  - 44 Continuer tout droit, rue du gazon.
  - 45 Continuer tout droit rue de la Justice.
  - 46 Continuer sur la route.
  - 47 Intersection avec la route, tourner à gauche en direction de « La Padôle ».
  - 48 Prendre à droite, rue de la Mare.
  - 49 Continuer tout droit sur le chemin des Vignes.
  - 50 Prendre le chemin sur la gauche après les maisons.
  - 51 Emprunter le 1<sup>er</sup> chemin sur la droite et continuer tout droit jusqu'à la route.
  - 52 Traverser la route et emprunter le chemin en face sur la droite (marque du chemin de randonnée pédestre : blanches et rouges).
  - 53 Quitter le chemin de randonnée pédestre et emprunter le chemin vers la droite qui longe une parcelle agricole.
  - 54 Continuer tout droit sur le chemin en longeant les bois jusqu'à la route.
  - 55 Continuer tout droit.
  - 56 À l'intersection prendre la rue sur la gauche en direction des « Bobins ».
  - 57 Intersection avec la D90, tourner à gauche en direction de Vidalles. Puis poursuivre tout droit jusqu'à l'église.
  - 58 Au niveau de l'église, à l'intersection avec la rue d'En Bas continuer en face (chemin des Egreffins).
  - 59 À l'intersection tourner à droite.
  - 60 Continuer tout droit aux 3 prochaines intersections.
  - 61 Continuer sur le chemin.
  - 62 À l'intersection, continuer tout droit.
  - 63 À l'intersection, tourner à gauche.
  - 64 Continuer sur la route vers la droite, passer devant la ferme et poursuivre tout droit sur 1km.
  - 65 À l'intersection, tourner à gauche puis emprunter le 1<sup>er</sup> chemin sur la droite.
  - 66 À l'intersection des chemins, tourner à gauche, entrer dans le bois puis continuer tout droit sur environ 700 m.
  - 67 Prendre le chemin sur la gauche puis à droite, continuer tout droit jusqu'à la route.
  - 68 À l'intersection avec la route prendre à gauche puis continuer tout droit.
  - 69 À l'intersection, continuer en face, rue de Malabry.
  - 70 À l'intersection prendre la rue à droite puis tourner à droite rue du Cochet, poursuivre sur la piste cyclable tout droit.
- Pour terminer le circuit : reprendre les indications du circuit 1 des points 22 à 29.



